Les soins

COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE 23/11/92
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JS/ 5222004 / Dossier 329

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : PREPARATION A LA CONDUITE D'UNE ACTION PREVENTIVE EN MILIEU SCOLAIRE A LA MALTRAITANCE DES ENFANTS.....

Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT

Code Référence : 983211U35C2

Etablissement : ECOLE INDUSTRIELLE COMMUNALE

PLACE MAUGRETOUT,13
7100 LA LOUVIERE

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

0 Communauté française — 0 Libre - confessionnel
● Provincial et comunal — 0 - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : ECOLE INDUSTRIELLE
adresse complète : 13 Place Maugrétout
7100 LA LOUVIERE
n° de matricule : 5.222.004
n° de téléphone : 064/22.74.08

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 98 32 11 U 35 C2 (3)

Préparation à la conduite d'une action préventive en milieu scolaire à la maltraitance des enfants

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de ..1.. page(s) (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de ..1.. pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

0 (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
degré : inférieur (1) supérieur (1)

0 (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : ..Social.....

0 (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de ..1.. pages (2)

7. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de ..2.. pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de ..1.. pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de ..1.. pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
Approche de la maltraitance	C.T.	28 P.
Analyse des comportements	C.T.	9 P.
Types d'actions préventives	C.T.	36 P.
Initiation aux techniques d'animation	C.T.	9 P.
Construction d'une action préventive	C.T.	40 P.

2. Part d'autonomie .....

Total des périodes .....122 P.....

11. Date de la proposition du P.O. : .....

Transmis par le réseau
le : .....

Signature du :
Chef d'établissement de la C.F. (1)
Représentant du P.O. subventionné (1)

J-M BRYNAERT
Echevin

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

avis favorable sauf classement des cours PPM et non CT

Date : 06 11 1992

Signature : Gotovitch

Louise GOTOVITCH
Pl. Const. Meunier 1-Bte 16
1180 BRUXELLES
Tél. 345.97.32

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

Motivation de la décision Class' CT (cfr C. Concerté)

Date : 17 NOV. 1992

Signature : J. MEUNIER

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels;

- rendre les apprenants capables de concevoir et conduire une action préventive contre la maltraitance des enfants au sein des écoles primaires.

ANNEXE 2

PREREQUIS DE L'UNITE DE FORMATION:

- être porteur d'un titre permettant d'exercer une fonction de recrutement dans le domaine de l'enseignement et le domaine de l'éducation;

- ou être porteur du C.E.S.S. ou équivalent et avoir réussi un test d'admission portant sur une dissertation dont le sujet revêtira un caractère social.

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT.

Pas de recommandations particulières.

ANNEXE 4

PROGRAMMES DES COURS.

1.Approche de la maltraitance.

L'apprenant sera capable de:

- différencier les situations "normales" de celles qui ne le sont plus:
  - interaction mère - nourrisson;
  - développement de la pensée et de l'activité;
  - socialisation, individualisation;
  - continuité et changement.

- appréhender les aspects juridiques et la procédure judiciaire en cas de maltraitance;

- s'intégrer dans un réseau s'occupant de la maltraitance:
  - les organismes, définition d'un réseau et technique de travail en réseau.

- identifier l'ensemble des aspects physiques et affectifs de la maltraitance:
  - négligences;
  - carences physiques, affectives, éducatives;
  - formes de maltraitances physiques.

2. Analyse des comportements.

Sous forme de mise en situation (jeux de rôle), l'apprenant sera capable de:

- analyser les émotions, les attitudes et modes de communication

3. Types d'actions préventives.

L'apprenant sera capable d':

- amener chaque participant à l'analyse des mécanismes mis en place lors d'actions préventives menées en communauté française par les différentes associations et étudier les méthodes utilisées par l'analyse des résultats.

4. Initiation aux techniques d'animation.

L'apprenant sera capable d':

- utiliser les moyens nécessaires à la conduite d'une action préventive:
  - stratégie d'animation, attitude de l'animateur, exploitation de techniques (discussion, autoscopie, jeux de rôle, graphique, vidéogramme ...).

5. Construction d'une action préventive.

En partant de cas concrets, l'apprenant sera capable de:

- Concevoir sa propre action préventive et la mener à bien.

Annexe 5.

Fixation des capacités terminales.

A l'issue de la formation :

- les élèves seront capables de reconnaître les principaux signes physiques et psychologiques de la maltraitance et connaître les implications juridiques de celle-ci ;

- les élèves seront capables d'élaborer un plan d'action préventive dans une école primaire et d'en prévoir les moyens.

Annexe 6.

Profil des enseignants

Approche de la maltraitance : expert fonctionnant dans des institutions s'occupant de la maltraitance.

Analyse des comportements : expert fonctionnant dans des institutions s'occupant de la maltraitance.

Types d'actions préventives : expert ayant conçu et mené une action préventive en Communauté Française.

Initiation aux techniques d'animation : expert ayant une expérience dans l'animation de campagnes préventives à la maltraitance.

Construction d'une action préventive : expert ayant une expérience dans la conception et la conduite d'une action préventive en milieu scolaire.